

BACCALAURÉAT « SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE GESTION »

Spécialité Communication et Gestion des Ressources Humaines

SESSION 2009

ÉPREUVE DE SPÉCIALITÉ
Partie écrite

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 7

LES LAMINOIRS DE MÉDITERRANÉE Site de DECAZEVILLE - AVEYRON

Ce sujet comprend 4 pages de texte et 6 pages d'annexes.

Le candidat est invité à vérifier qu'il est en possession des pages 1 à 10.

Matériel autorisé :

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel et documentaire (circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999 – BOEN n° 42).

Annexes à exploiter

Annexe 1	Site du groupe – rubrique Recrutement
Annexe 2	Extrait du schéma relationnel de la base de données « Personnel »
Annexe 3	Processus de déclaration d'un accident du travail grave
Annexe 4	Retour EXpérience sécurité (REX)
Annexe 5	Critiques formulées par des acteurs du processus
Annexe 6	La jurisprudence
Annexe 7	Les questions les plus fréquemment posées
Annexe 8	Feuille de styles
Annexe 9	Fichier XML

LES LAMINOIRS DE MÉDITERRANÉE

« Les Laminoirs de Méditerranée » est un groupe industriel dont l'activité est spécialisée autour de trois métiers : les aciers plats carbone, les aciers longs carbone, les aciers inoxydables. Il est implanté sur plusieurs sites en France et à l'étranger.

Au sein de la branche des aciers plats carbone, l'usine de Decazeville, route de Viviez, en Aveyron (12300), produit des tôles électriques. La production annuelle du site est de 120 000 tonnes.

Les tôles électriques trouvent leurs applications aussi bien dans les appareils ménagers que dans le domaine industriel de haute technologie : moteurs électriques de toutes tailles, moteurs du TGV...

L'usine de Decazeville emploie 578 personnes.

Le département des ressources humaines est placé sous la responsabilité de Monsieur Jean TORMIER.

Les dossiers suivants sont à traiter :

1. **Le recrutement**
2. **La prévention des accidents du travail**
3. **La rupture d'un contrat de travail**
4. **Le réseau Intranet**

DOSSIER 1 - LE RECRUTEMENT (24 POINTS)

Le groupe Les Laminoirs de Méditerranée a mis en place un nouveau portail qui permet de découvrir le groupe et son activité.

La rubrique « Recrutement » du portail est destinée aux personnes souhaitant postuler à un emploi. Elle présente les annonces des différents sites dont le site de Decazeville (**annexe 1**).

Ce site privilégie le recrutement interne. Il dispose d'une base de données pour la gestion du personnel dont un extrait du schéma relationnel figure en **annexe 2**.

Travail à faire

- 1.1 Analyser la communication présentée en **annexe 1** (type, constituants, enjeux).
- 1.2 Quels sont les ressorts d'influence utilisés dans l'annonce (**annexe 1**) ? Justifier la réponse.
- 1.3 Justifier en quelques lignes la présence de la table « OCCUPER » dans la base (**annexe 2**). Préciser la clé primaire de cette table et son rôle.
- 1.4 Que représentent les champs dateEntree et dateSortie dans la table SALARIE ? Dans la table OCCUPER ?
- 1.5 En prenant appui sur l'**annexe 2**, rédiger la requête en langage SQL permettant l'établissement de la liste des différents opérateurs de niveau III en activité (Prénom/Nom/Adresse électronique), classée par ordre de date d'entrée dans l'emploi.

DOSSIER 2 - LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL (18 POINTS)

Le 04 mai 2009 un accident de travail grave concernant un opérateur de niveau III, Jacques TAHA, est survenu sur la ligne de refendage n° 2. La procédure présentée en **annexe 3** a été appliquée. Elle comporte en particulier l'élaboration d'un document, le REX (Retour EXpérience sécurité) (**annexe 4**) qui est établi pour diffusion à l'ensemble des sites du groupe.

Des critiques sont régulièrement formulées par les personnes ou services concernés par ce processus de déclaration d'accident qui ne donne pas entière satisfaction (**annexe 5**).

Travail à faire

- 2.1 À partir de l'**annexe 3**, décrire les dysfonctionnements à l'origine des critiques formulées en **annexe 5** et proposer des solutions adaptées.
- 2.2 Indiquer le rôle du CHSCT (**annexe 4**).
- 2.3 Identifier les phases du cycle de vie du document REX.
- 2.4 Quels sont les indicateurs qui permettent d'apprécier l'importance et la gravité des accidents du travail ? Préciser leur mode de calcul.

DOSSIER 3 - LA RUPTURE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL (12 POINTS)

Pour la direction, l'opérateur Jacques TAHA a commis une faute grave, refusant à maintes reprises de respecter les consignes de sécurité, particulièrement importantes dans une entreprise de sidérurgie. La qualification de « faute grave » a été retenue par la Cour de cassation dans une affaire similaire (annexe 6).

Le 6 juin, Jean TORMIER, le directeur des ressources humaines, adresse à Jacques TAHA une lettre recommandée avec accusé de réception, pour le convoquer le 12 juin à l'entretien préalable au licenciement.

Travail à faire

- 3.1 À partir de vos connaissances et de l'annexe 6, présenter, de façon ordonnée, les informations qui motivent la décision de licenciement de Jacques TAHA.
- 3.2. Rappeler les formalités administratives et les opérations de gestion interne que devra accomplir Jean TORMIER à l'occasion du départ de ce salarié.

DOSSIER 4 - LE RÉSEAU INTRANET (16 POINTS)

Pour améliorer la communication et la sensibilisation autour de la sécurité, Monsieur TORMIER, en collaboration avec le CHSCT, a décidé de créer une rubrique dédiée sur le site Intranet de la société. Cette rubrique contiendra des informations de nature réglementaire (état de la réglementation, fiche de procédure), un tableau de bord de la sécurité (indicateurs sur l'évolution des accidents de travail, sur les mesures prises par la société...), ainsi qu'un formulaire permettant à chaque salarié d'alerter le service sécurité sur un problème rencontré ou de proposer une amélioration.

Pour faciliter l'accès à ces informations, plusieurs postes de travail ont été installés dans les zones de repos des ateliers. Un plan de formation est à l'étude pour permettre d'accompagner les opérateurs dans l'utilisation d'un outil nouveau pour eux et sur lequel ils s'interrogent (annexe 7).

La fiche REX établie à chaque incident (annexe 4) est publiée sur l'intranet grâce à l'association d'une feuille de styles (annexe 8) et d'un document XML (annexe 9).

Travail à faire :

À partir de vos connaissances et des annexes 4, 7, 8 et 9 :

- 4.1 Dans une courte note destinée aux nouveaux utilisateurs, répondre à trois des cinq questions les plus fréquemment posées (annexe 7).
- 4.2 Quelle est la nature de l'événement survenu le 4 mai 2009 (annexe 4) ? Comment cette information est-elle mise en évidence dans le REX ?
- 4.3 Indiquer le (ou les) numéro(s) de ligne(s) du fichier XML (annexe 9) qui identifie(nt) la nature de l'événement.
- 4.4 Indiquer le numéro de ligne de la feuille de style (annexe 8) qui réalise la mise en évidence de la nature de l'événement.
- 4.5 Comment se fait l'association de la feuille de style et du document XML ?
- 4.6 Identifier dans la feuille de style une structure alternative.

Recrutement de BEP à BAC+2/3

Si l'acier devenait votre projet d'avenir ?

Laminoirs de Méditerranée Decazeville recrute : ça bouge

D'ici 2012, 60 % de l'effectif doit partir à la retraite ! Les opportunités d'embauche sont aujourd'hui bien réelles : près de 100 recrutements par an.

La sidérurgie n'est plus ce qu'elle était : elle rime avec hautes technologies, spécialités variées et travail d'équipe.

Pour postuler, envoyer un courrier ou un mél accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation à :

Laminoirs de Méditerranée

Route de Viviez

12300 Decazeville

mél : recrutement@Laminoirs.com

Un groupe de dimension internationale : ça rassure

Laminoirs de Méditerranée Decazeville (Bouches-du-Rhône) est le spécialiste de la fabrication d'aciers techniques à haute valeur ajoutée destinés notamment aux secteurs de l'automobile, du bâtiment, de l'électroménager...

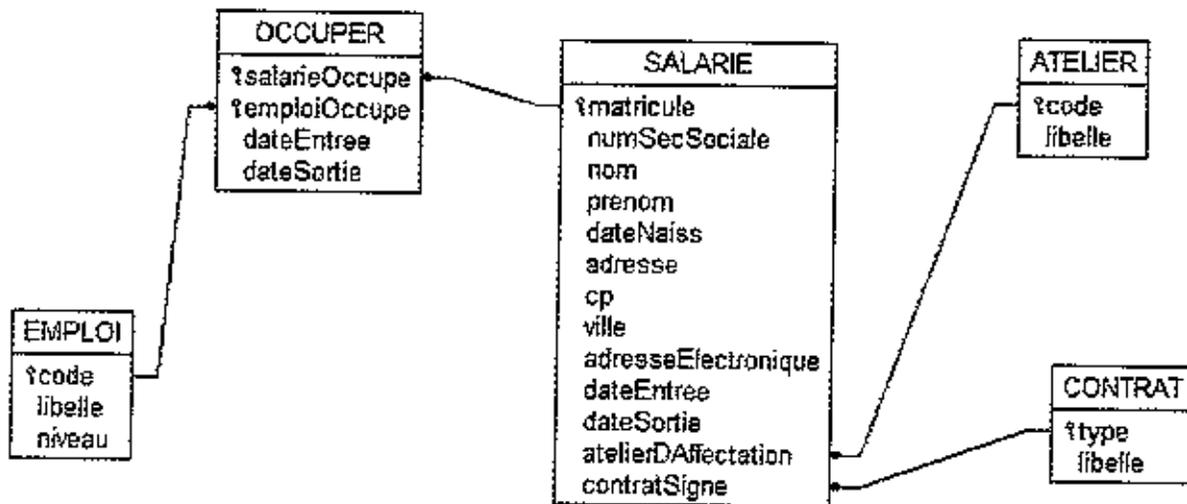
Six bonnes raisons : je postule

- Avantages salariaux ;
*je ne peux pas être embauché en-dessous d'un revenu minimum garanti,
je bénéficie de primes et d'intéressement liés aux performances de l'entreprise.*
- 35 h et aménagement du temps de travail :
je choisis.
- 60 h de formation par an et par salarié dans tous les domaines (technique, management, langues, économie...) ;
j'avance.
- Une couverture prévoyance et complémentaire santé de top niveau :
je suis rassuré.
- Spectacles et vacances grâce au comité d'entreprise, sport à l'extérieur et à l'intérieur du site :
je me détends.
- Restauration et transports en commun depuis les principales villes sont pris en charge :
j'en profite.

Développement des hommes et respect de l'environnement, des préoccupations au quotidien : j'adhère !

- Le groupe est depuis longtemps convaincu que le développement des compétences individuelles est un moteur pour la réalisation de chacun et un atout de plus pour l'entreprise.
- Favoriser le travail en équipe et l'initiative sont les valeurs clés du management.
- La performance n'est durable que si elle se conjugue avec le respect de l'environnement. Le site de Decazeville y consacre environ 10 % de ses investissements annuels.

EXTRAIT DU SCHÉMA RELATIONNEL DE LA BASE DE DONNÉES « PERSONNEL »



REX (Retour EXpérience sécurité)

Nature : Incident Accident Accident mortel		Date : 2009-05-04 Heure : 15 h 00		Mots-clés : Point entrant Bobineau	
<i>Lieu de l'accident</i>					
<i>Etablissement</i>	<i>Secteur</i>	<i>Sous-secteur</i>	<i>Atelier</i>	<i>Pays</i>	
Les Laminoirs de Méditerranée - site de Decazeville	Plats	Laminoirs	Atelier parachèvement	France	
<i>Blessures</i>					
Lésions au genou droit, petits œdèmes au visage et 2 côtes cassées					

Description

Accident survenu sur la ligne de refendage N° 2 (ligne LM2) de l'atelier Parachèvement Jacques TAHA, Opérateur niveau III

Circonstances

Les opérateurs réalisaient une opération de refendage courante, à savoir le refendage d'une bobine largeur 975 mm en 2 bobines largeur 350 mm et 608 mm. L'opérateur doit repérer une soudure en apposant une bande de papier sur toute la largeur de la bande de tôle (repérage demandé par le client) ; pour cela, il arrête la ligne, passe sous la bande de tôle et insère le papier dans le point rentrant. Il se relève et redémarre la ligne ; le redémarrage de la ligne génère une légère rotation arrière de l'enrouleuse, ce qui a pour effet de faire tomber la bande de papier. L'opérateur, par réflexe, veut réintroduire le papier ; sa main est entraînée dans le point rentrant du bobineau largeur 608 mm ; le côté droit du corps et la jambe droite sont également entraînés dans le bobineau largeur 350 mm, positionné côté opérateur.

Bilan de santé de la victime

La victime a quitté l'hôpital de TOULOUSE dimanche 10 mai 2009 après être restée sous surveillance médicale à la suite des examens médicaux. Elle souffre de lésions ligamentaires au genou droit qui nécessiteront probablement une intervention chirurgicale lorsque les hématomes se seront résorbés. Elle fait l'objet d'un arrêt de travail de 15 jours – reprise théorique : lundi 18 mai.

Plan d'action

À l'issue de cette analyse, 3 mesures immédiates sont retenues :

- Rédaction d'une note interne rappelant aux opérateurs de ces lignes qu'ils ne doivent pas intervenir sur la ligne lorsqu'ils sont seuls.
- Modification du mode opératoire pour la mise en place de la bandelette de papier servant à repérer les soudures et établissement d'une leçon ponctuelle expliquant ce nouveau mode opératoire.
- Installation d'une barrière provisoire asservie à la marche ligne.

CRITIQUES FORMULÉES PAR DES ACTEURS DU PROCESSUS

- L'infirmière dit devoir faire trop « d'administratif » : elle n'est pas là pour remplir des « papiers ».
- Le service Sécurité se plaint de manquer d'informations précises lorsqu'il doit établir le REX avec le CHSCT et mettre à jour tous les tableaux de bord ; il est obligé de téléphoner au responsable hiérarchique pour avoir de plus amples informations concernant l'accident. Il rappelle qu'il devrait être la plaque tournante de ce processus.
- Le chef d'équipe considère que l'élaboration du courrier électronique est fastidieuse : il doit, à partir de la déclaration d'accident du travail, rédiger, saisir et mettre en forme le courriel présentant les circonstances de l'accident.

Annexe 6

LA JURISPRUDENCE

Il est des secteurs d'activité où, malheureusement, certains salariés prennent à la légère les consignes de sécurité. Si les juridictions sont impitoyables vis-à-vis des employeurs sur le respect des règles de sécurité, elles les appuient également face aux salariés réticents en faisant comprendre à ces derniers qu'ils doivent se soumettre aux règles édictées en la matière. Le 23 mars 2005, la chambre sociale de la Cour de cassation a précisé dans une affaire SATRAS qu'en cas de manquement à l'obligation qui lui est faite, en vertu des dispositions de l'article L. 230-3 du code du travail, de prendre soin de sa sécurité et de sa santé, ainsi que de celles des autres personnes concernées du fait de ses actes ou de ses omissions au travail, un salarié engage sa responsabilité et une faute grave peut être retenue contre lui s'il contrevient à cette obligation. En l'espèce, la Cour a validé le licenciement pour faute grave d'un chef de chantier, intervenu en raison de son refus réitéré de porter le casque de sécurité obligatoire. Cette décision est en phase avec les mesures prises depuis quelques années par le gouvernement dans le but de « faire reculer les risques professionnels, sources de drames humains et de handicaps économiques, et d'encourager la diffusion d'une véritable culture de prévention dans les entreprises ». Car si le nombre d'accidents du travail n'augmente plus depuis quelques années, ceux qui adviennent sont en revanche de plus en plus graves.

Le Point Eco, revue de la CCI Strasbourg et Bas-Rhin – n° 242 – Juillet/août 2005

Annexe 7

LES QUESTIONS LES PLUS FRÉQUEMMENT POSÉES

1. On me demande de changer mon mot de passe régulièrement et de choisir un mot de passe compliqué, mais je n'ai pas le droit de le noter. Pourquoi est-ce si important ?
2. Lorsque j'ouvre mon navigateur Internet, j'obtiens la page d'accueil de l'Intranet, mais je n'arrive pas à ouvrir la page d'accueil de mon moteur de recherche préféré. On me dit que mon ordinateur n'est pas configuré pour accéder à Internet à travers le routeur de la société. Qu'est-ce qu'un routeur ? Quelle différence entre Internet et Intranet ?
3. On me dit que l'Intranet offre un service de partage des fichiers. À quoi peut me servir ce service ?
4. Je n'arrive pas à envoyer de messages avec mon client de messagerie. On me dit que je n'ai pas correctement saisi l'adresse du serveur SMTP de la société (smtp.decazville.laminoirsmcd.fr). Que signifie SMTP ?
5. Il m'arrive d'envoyer ou de recevoir quelques messages personnels. En ai-je le droit ? Quelqu'un peut-il les lire ?

FEUILLE DE STYLES

```

1 <xsl:stylesheet xmlns:xsl="http://www.w3.org/1999/XSL/Transform" version="1.0">
2   <xsl:output method="html"/>
3   <xsl:template match="/">
4     <html>
5       <head>
6         <title>
7           <xsl:value-of select="rcx/titre" />
8         </title>
9         <style>body, td, th { font-family:Verdana; font-size:80%;
10          th { font-weight: bold; text-align: center; }
11          h1 { font-size: 90%; }</style>
12       </head>
13       <body style="background-color:#eeeeec">
14         <center>
15           <h1>
16             <xsl:value-of select="rex/titre" />
17           </h1>
18         </center>
19         <table width="100%" border="1">
20           <tr>
21             <td width="30%" valign="top"><i>Nature :</i><br />
22               <xsl:for-each select="rex/nature">
23                 <xsl:if test="/@valeur = 'vrai'">
24                   <strong><xsl:value-of select="." /></strong>
25                 </xsl:if>
26                 <xsl:if test="/@valeur = 'faux'">
27                   <xsl:value-of select="." />
28                 </xsl:if>
29                 <br />
30               </xsl:for-each>

```

Quelques balises HTML :

<table> définit un tableau
<tr> délimite une ligne
<td> délimite une cellule
<center> centre dans la page
<i> mise en italique du texte
 mise en gras

Note : chaque ordre xsl est précédé par l'expression 'xsl:'

Glossaire :

for-each : pour chaque
if : si
value-of : valeur de
select= : indique le contenu de la balise sélectionnée

FICHER XML

Annexe 9

```

1 <?xml version='1.0' encoding='ISO-8859-1' ?>
2 <?xml-stylesheet type="text/xsl" href="style.xml"?>
3
4 <rex>
5   <titre>REX (Retour Expérience sécurité)</titre>
6   <nature valeur="faux">Incident</nature>
7   <nature valeur="vrai">Accident</nature>
8   <nature valeur="faux">Accident mortel</nature>
9   <date>2008-05-02</date>
10  <heure>15 h 00</heure>
11  <motCle>Point entrant</motCle>
12  <motCle>Bobineau</motCle>
13  <lieuAccident>
14    <etablissement>Les Laminoirs de Méditerranée - site de Dccazeville</etablissement>
15    <secteur>Plats</secteur>
16    <sousSecteur>Laminoirs</sousSecteur>
17    <atelier>Atelier parachèvement</atelier>
18    <pays>France</pays>
19  </lieuAccident>

```